

La Bassoria
Août-Septembre 2003 - n° 12

Directeur de la publication :
François Heiliger

Rédacteur en chef :
Didier Bourg

Comité de rédaction :
Commission communication :
Georges Jousset (responsable),
Didier Bélières, Didier Bourg,
Muriel Campbell, Magali Drouin,
Monique Godard

Mairie de La Boissière-Ecole
tél : 01 34 85 01 25
fax : 01 34 85 07 24
E-mail : mairie-la-boissiere-ecole@wanadoo.fr



- **Décès** : Georgette Duchard est décédée le 11 mai. Elle demeurait 22, Grande Rue.
- **Mariage** : Raphaël Augier (route du Passoir) et Elodie Combes se sont mariés le 12 avril.
- **Naissance** : Victor Duroc est né le 29 juin. Ses parents, Gilles Duroc et Sandrine Marguier, habitent impasse des Vignes.

En bref

- Un cahier de suggestions et remarques est à la disposition des administrés en mairie. N'hésitez pas à en faire usage.
- La rentrée des classes aux Chanterelles aura lieu le jeudi 28 août.
- La première sortie du « club seniors » du Centre communal d'action sociale aura lieu le samedi 30 août. Il s'agit du spectacle son et lumière du château de Versailles.

L'école Hériot à l'honneur



pour la traditionnelle cérémonie de rallumage de la flamme. Ce sont eux qui ont eu le privilège et l'honneur d'accompagner les généraux Combette et Batteux dans ce geste



Six élèves de l'école Hériot, accompagnés de leurs parents et de leur directeur, François Heiliger, avaient rendez-vous avec les Anciens enfants de troupe à l'Arc de Triomphe

symbolique. Par ailleurs, les élèves de l'école Hériot ont cette année encore battu le record de récolte de bouchons destinés à financer des fauteuils pour handicapés. C'est au total 260 kilos de bouchons qui ont été récoltés.

Journées du patrimoine

Les journées du patrimoine auront lieu les 20 et 21 septembre prochains. Cette 20ème édition sera placée sur l'ensemble du territoire sous le thème du « Patrimoine spirituel ». Comme les années précédentes, l'église, son tableau de Saint-Thomas d'Aquin et ses magnifiques vitraux, le château de l'école régional Hériot et son vestibule, le mausolée de la famille Hériot et ses statues de marbre blanc seront accessibles aux Boissériens et aux visiteurs de notre région. Organisées conjointement par la municipalité et l'école Hériot, ces journées seront précédées d'un temps réservé à un public scolaire le vendredi 19 septembre.

- Visite guidée du château de 10 h à 12 h et visite libre de 14 h à 18 h.
- Pour toute info complémentaire, s'adresser à François Heiliger au : 01 34 85 01 80 ou au 01 34 85 01 25.

Le conseil municipal a voté le budget (voir document joint en pages centrales)

Bon à savoir...

Pour la seconde année consécutive, la Brigade de gendarmerie de Rambouillet organise une opération « Tranquillité vacances ».

Un document confidentiel à remplir en mairie précisant vos dates de vacances et les personnes à joindre en cas d'incident permet aux gendarmes de rendre leurs rondes plus efficaces. N'hésitez donc pas à faire appel à ce service qui est totalement gratuit.

Encombrants ménagers (0800 49 50 61)

Encombrants acceptés
(débris solides provenant de l'usage domestique)

- Planches bois
- Meubles
- Electroménager
- Ferraille
- Literie
- Revêtement sols, Tapis
- Sanitaire en fonte acier-alu-inox, Porte sans verre
- Télévision
- Machine à laver
- Radiateur
- Canapé, Fauteuil

Encombrants refusés
(à porter par vos soins en déchetterie)

- Ballon d'eau chaude
- Bouteille de gaz, Terre
- Carrelage, Ciment, Plâtre
- Carton, Email, Gravats
- Verre, Grillage, Palette en bois, Pot de peinture
- Produit toxique, Matériel de voiture, Batterie,
- Moteurs, Mobylette,
- Pneus, Sanitaire en email porcelaine, vêtements
- Glace, Déchets verts

LA BASSORIA

EDITO

Nous faisons partie d'un gros syndicat regroupant quarante-deux communes qui assure la collecte de nos ordures ménagères, le Sictom de Rambouillet, et d'un super syndicat (cent quatre-vingt communes) lié au Sictom, le Symiris, qui trie, recycle et incinère ces déchets.

Les Boissériens paient leur quote-part au Sictom et au Symiris. Ces deux syndicats sont aujourd'hui dans des situations financières difficiles. Des plans de restructuration et de redressement ont été mis en place.

Le Sictom a doublé la taxe des ordures ménagères pour l'ensemble des usagers des quarante-deux communes. Des plaintes ont été déposées et des enquêtes sont en cours. Des solutions sont à l'étude.

Certains l'ont évoqué mais il n'est guère envisageable de sortir de ce syndicat sans que les Boissériens soient davantage pénalisés.

Affaire à suivre.

François Heiliger

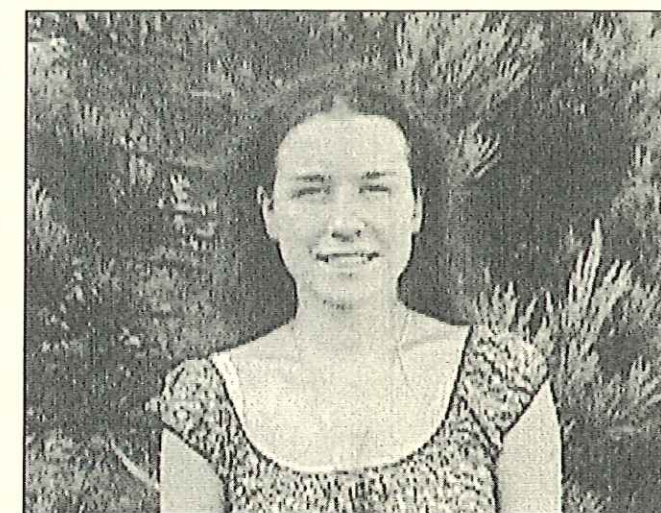
Littérature

La belle plume d'Audrey

Cela fait une dizaine d'années que la famille Chabaille vit à la Boissière-Ecole. Audrey, une des enfants, vient de souffler ses dix-huit bougies. Jusque là rien d'extraordinaire... Cette même jeune fille a pourtant publié un roman, *L'Ostium*. Le titre attire l'attention et désigne un événement diabolique : des personnes assassinées reviennent une fois par an assouvir leur vengeance contre leur meurtrier.

A travers la plume d'Audrey, le lecteur part à la découverte de cette fête celtique à la puissance mortifiante. L'histoire est surprenante, surtout venant de l'imagination d'une si jeune fille. Car en réalité, elle a écrit *L'Ostium* lorsqu'elle était en classe de quatrième. Cette nouvelle lui avait d'ailleurs permis de remporter le prix d'écriture du collège Sainte-Thérèse de Rambouillet.

C'est cette même histoire qu'Audrey décide de réécrire l'année dernière, alors que les épreuves anticipées du baccalauréat approchaient à grand pas. Mais finalement, elle avoue que ce roman lui a donné confiance en elle par rapport aux examens. « *J'écris depuis toute petite. Jusqu'à présent cela n'avait été que pour moi. Ce roman est publié. Mes proches et d'autres personnes l'ont lu*



mais dans le fond, c'est toujours pour moi que j'écris. » Cette publication, Audrey la doit à son talent mais aussi à sa maman qui a tendu l'oreille lorsque Europe 1 a relayé l'appel de la maison d'édition Bénévent qui recherchait de jeunes écrivains.

Les pieds sur terre

C'est alors que notre Boissérienne tente sa chance. Deux mois plus tard, elle obtient une réponse positive. Le roman est publié en février 2003. On peut le trouver à la FNAC et à la librairie Patenôtre de Rambouillet. Audrey préfère attendre encore quelques mois avant de dire si son oeuvre se vend bien. Mais cette jeune fille n'est pas attirée par la célébrité, de plus l'écriture n'est pas encore une discipline médiatisée comme le chant, il n'y a pas de Star Académie

d'écrivains en herbe. Audrey préfère tenter sa chance en classe préparatoire de Lettres à la Bruyère, une prestigieuse école versaillaise.

Elle souhaite continuer à écrire et se diriger vers d'autres domaines littéraires pour ne pas se cantonner à un seul registre. Elle n'envisage pas de devenir écrivain, elle gratte le papier avec beaucoup d'imagination et de goût mais ce n'est pas dans un but lucratif. Audrey voudrait être professeur de français, ce qui montre que la sortie de son roman ne lui a pas troublé l'esprit.

Cette jeune fille garde les pieds sur terre. En attendant sa prochaine oeuvre, souhaitons lui la réussite au baccalauréat.

Magali Drouin.

APA

le gouvernement resserre la vis

De plus en plus de Boissériens sont concernés pour eux-mêmes ou leurs parents par l'allocation personnalisée d'autonomie (APA).

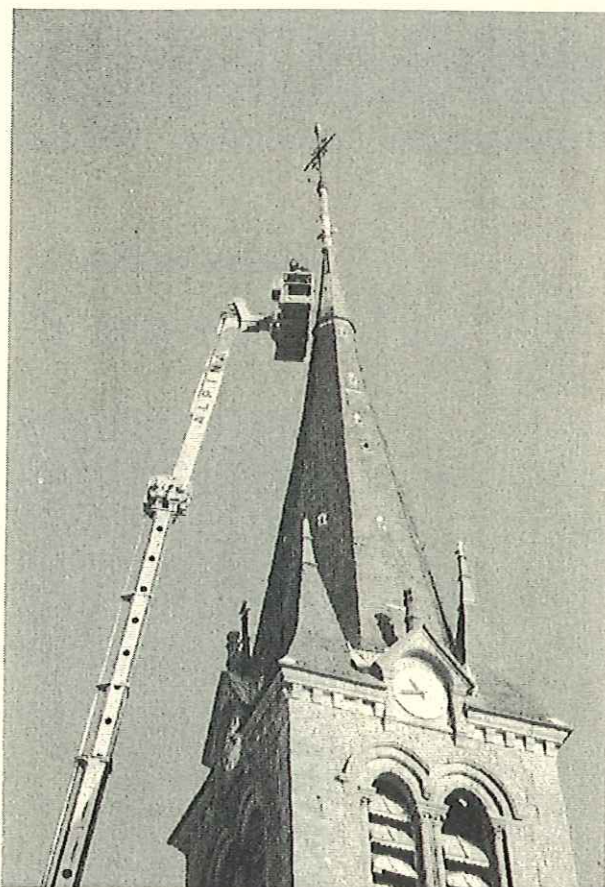
Celle-ci est en effet une aide financière permettant aux personnes âgées de 60 ans et atteintes d'un handicap de se maintenir à domicile ou de bénéficier d'une prise en charge partielle de leur séjour en maison de retraite sous condition de ressources.

Victime de son succès, l'APA se voit contrainte à une cure d'austérité. Un projet de décret présenté début février relève la participation financière demandée aux personnes âgées à domicile. Dans le système actuel, celles qui ont moins de 949 € de revenus mensuels sont exonérées de toute participation. Tandis que celles qui touchent plus de 3 162 € participent à hauteur de 80 %. A l'avenir, le seuil d'exonération serait de 623 € et les personnes qui disposeraient de plus de 2 483 € devraient acquitter un ticket modérateur de 90 %.

Ces dispositions seraient applicables aux futurs bénéficiaires de l'APA mais aussi aux actuels à la prochaine révision périodique de leur allocation ou lorsque l'intéressé fait une demande de révision en raison d'une modification de sa situation personnelle.

Monique Godard.

Le coq ne descendra pas dans la basse cour



La commune a fait appel à l'entreprise Guichard pour vérifier la fixation de la croix de l'église. En effet depuis quelques temps les élus étaient inquiets car il manquait des plaques de tôle protégeant la base de la croix.

Une entreprise de Lèves est venue récemment vérifier la fixation de la croix et remplacer les tôles manquantes. Elle nous a complètement rassurés sur la solidité de l'ouvrage en précisant que notre coq avait encore fière allure et qu'il ne comptait pas descendre avec sa croix de si tôt.

Pour cette opération, deux déplacements ont été nécessaires car la première nacelle n'était pas assez grande pour espérer attendre le sommet de la flèche, il a fallu revenir avec une nacelle de grande hauteur (cinquante-cinq mètres).

Fabien Drouin.

Rappel de quelques règles de bienséance pour l'été

Le village de La Boissière-Ecole est notamment régi par des textes communaux ou préfectoraux en ce qui concerne la gestion des activités privées pouvant provoquer une gêne pour autrui. Ainsi, l'incinération des débris végétaux (herbes, feuilles, plantes diverses ou branchages) est autorisée à l'exclusion de tout autre débris. Interdit le dimanche après-midi et les jours fériés, aucun brûlage n'est autorisé en dehors des heures suivantes : de 6 h du matin à 11 h entre le 1er avril et le 30 septembre, de 13 h à 17 h entre le 1er octobre et le 31 mars.

Par ailleurs, les travaux momentanés de bricolage ou de jardinage réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne

pour le voisinage tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses... ne peuvent être effectués que les jours ouvrables, de 8 h 30 à 12 h et de 14 h 30 à 19 h 30, les samedis de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h et les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h.

Les propriétaires d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre toutes mesures propres à préserver la tranquillité du voisinage. Les propriétaires de chiens doivent éviter que ceux-ci n'aboient de façon répétée ou intempestive : les conditions de détention de ces animaux et la localisation de leur lieu d'attache ou d'évolution doivent être adaptées en conséquence.

Enfin, il est rappelé

que la rue des Ecoles est, comme son nom l'indique, la rue où il y a des écoles, ce qui est une raison supplémentaire pour respecter la vitesse maximum autorisée, à savoir 50 km/h, ce qui est déjà excessif compte tenu de la présence importante d'enfants et de parents aux horaires scolaires et de la configuration des lieux. Même durant l'été, des colonies de vacances sont susceptibles de voir des enfants s'aventurer dans cette rue, ces derniers mesurant mal les risques encourus malgré la faible fréquentation routière.

Soyons prudents et raisonnables. Les accidents sont rarement le fruit du hasard...

Georges Jousselin.

Fête de la Saint-Jean

Organisée par le Comité des fêtes de La Boissière-Ecole, la fête de la Saint-Jean a renoué avec le succès après une édition précédente plus morose. Le choix de la date, éloignée de celle de la fête de la musique, la météo favorable, le spectacle des enfants des Chanterelles et la volonté des bénévoles du Comité et des Boissériens auront sans doute contribué à la réussite de cette rencontre.



Un plan pour la commune



Dès la première réunion de la commission communication, nous avons mis en évidence la nécessité d'avoir un plan du village indiquant les rues, lieux dits et lieux publics. C'est chose faite. C'est Lucien Detourbet, conseiller municipal, qui a réalisé les dessins de base des rues communales. Après différents contacts avec des sociétés spécialisées, nous avons réalisé ce plan avec l'entreprise Leps. Financé par des annonceurs, seule la fixation est restée à la charge de la commune. Il a été installé devant l'épicerie par quelques retraités et conseillers municipaux. Et comme vous pourrez le constater, ce plan « cerf » déjà !

Georges Jousselin.

Affaires militaires

Claude Madelaine, correspondant défense de la commune de La Boissière-Ecole, a participé à la première conférence des correspondants défense qui a eu lieu à Versailles en présence du préfet, Bernard Niquet et du général Alain Le Goff. Selon Claude Madelaine, les attentes du gouvernement en la matière (précisées dans les circulaires aux préfets du 20.10.01 et du 18.02.02) sont « de pouvoir disposer d'un réseau local reposant sur un élu dans chaque commune. Deux-cent soixante-deux correspondants sont recensés pour les Yvelines et onze mille fin 2002 pour l'ensemble du territoire ».

Le correspondant défense constitue un relais d'information sur les questions de défense auprès du conseil municipal et des concitoyens. Claude Madelaine a, à ce titre, fait une brève présentation au conseil municipal des perspectives de développement des structures de défense en hommes et en matériel pour les années à venir.

Pour vous orienter dans le choix des armées, s'adresser à :

- **Parcours citoyen** : Bureau du service national : 9, rue Edouard Lefèvre (Versailles) : 01 30 97 54 64 ou 55 18.
- **Centre d'information et de recrutement de l'armée de Terre** : 7, rue des Chantiers (Versailles) : 01 30 97 52 01 ou 54 16.
- **Centre d'information et de recrutement de la gendarmerie** : 121, boulevard Diderot (Paris 12^e) : 01 53 17 32 10.
- **Bureau Air information** : 3, rue du Premier Dragon (Pontoise) : 01 30 31 07 03.
- **Service d'info carrière Marine** : 15, rue de Laborde (Paris 8^e) : 01 53 42 80 55.

A noter

• Comme chaque année, la Caisse d'Allocations Familiales transmet à ses allocataires un formulaire de déclaration de ressources sur l'exercice 2002, à compléter et à retourner au plus vite. Cette démarche est importante. En effet, c'est à partir des renseignements fournis sur cette déclaration que la CAF calcule le montant des allocations soumises à condition de ressources pour la période du 1er juillet 2003 au 30 juin 2004. Cette année, et pour la première fois, les allocataires peuvent saisir leur déclaration en ligne sur le www.caf.fr. Ce service est accessible depuis le 1er mars 2003. Simple, rapide et sécurisée, ce remplissage en ligne évite la contrainte du renvoi de la déclaration par courrier. Chaque allocataire peut y accéder avec son numéro allocataire et son code confidentiel. Néanmoins, si l'allocataire doit déclarer les revenus d'autres personnes ou si sa situation a changé par rapport à celle que connaît la CAF, il ne pourra pas télédéclarer ses ressources.

• L'Instance de coordination de gérontologie Sud-Yvelines ouvrira prochainement à Rambouillet un accueil de jour, dénommé Le Catalpa, pour personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou pathologies apparentées. Le Catalpa recherche à cet effet des bénévoles pour cet accueil de jour. Une formation adaptée sera dispensée. Renseignements au 01 34 83 79 22.

Monique Godard.